

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 25 février 2025

Date de la convocation: 20 février 2025

Membres en exercice : 11

Le 25 février 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : 10

Votes exprimés : 10

Votes "Pour" : 10

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOT, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés : - **Excusés** : - **Absents** : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20250225_02

Convention de partenariat "Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes"

Dans le but de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires, proposent aux citoyens une couverture santé adaptée à leurs besoins et à des prix compétitifs.

Le dispositif mis en place vise à garantir, sur le long terme, un tarif avantageux pour les souscripteurs, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée.

La Région Auvergne-Rhône Alpes a donc par délibération, approuvé le principe de mise en œuvre d'une couverture santé régionale, et lancé pour ce faire, un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des mutuelles, assureurs et intermédiaires d'assurance.

C'est ainsi que Radiance Mutuelle (Groupe Malakoff Humanis), Miltis, Précocia, Entrenous et groupe Uitem-Smerra se sont portés candidats et ont présenté une offre en avril 2024. Leur offre ayant été jugée conforme aux attentes de la Région, ils sont ainsi devenus des Partenaires de la Région, et ce notamment par le biais d'une convention de partenariat récapitulative des engagements de la Région et ses partenaires. Il est important de préciser que la Région a défini et fait émerger une offre de complémentaire santé au bénéfice de sa population, mais n'a aucun rapport financier avec les opérateurs qui proposent cette offre et leurs adhérents, chacun restant libre de souscrire aux propositions des acteurs.

Le Maire sollicite le conseil municipal afin de promouvoir ce dispositif auprès des habitants et/ou toute personne exerçant une activité professionnelle au sein de la commune.

Cet accompagnement se traduira notamment par une mise à disposition d'outils de communication mais aussi d'un local pour des permanences ponctuelles.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la signature de la convention de partenariat correspondante.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE les termes de la convention de partenariat, ci-jointe ;**
- **AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat « Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes » et tout document afférent.**

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 28/02/2025

Date de réception de l'AR: 28/02/2025

042-214201162-DE_20250225_02-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 28/02/2025

Date de reception de l'AR: 28/02/2025

042-214201162-DE_20250225_02-DE

A G E D I